

Comptes consolidés au 28/02/26



AUDITIS

1 rue Louis de Broglie – 21000 DIJON
Tél. +33 (0)3 80 74 90 50
contact@auditis.fr

BILAN CONSOLIDE

Données en K€	Notes	2026.02	2025.02
ACTIF			
Actif immobilisé		18 793	20 418
Immobilisations incorporelles	4	1 863	1 639
<i>Dont écarts d'acquisition positifs</i>	3	1 639	1 639
Immobilisations corporelles	5	16 736	18 585
Immobilisations financières	6	194	168
Titres mis en équivalence	7	()	26
Actif circulant		20 497	19 216
Stocks et encours	8	4 595	6 023
Clients et comptes rattachés	9	5 796	3 350
Autres créances et comptes de régularisation (4)	9	6 253	6 022
Valeurs mobilières de placement		420	420
Disponibilités	11	3 433	3 402
TOTAL DE L'ACTIF		39 290	39 634
PASSIF			
Capitaux propres part du groupe		18 581	20 174
Capital (1)	12	2 404	2 404
Primes (1)		5 969	5 969
Réserves et résultat consolidés (2)		10 408	11 931
Autres (3)		(199)	(130)
Interêts minoritaires	12	673	615
Provisions	13	1 548	1 251
Dettes		18 488	17 593
Emprunts et dettes financières	14	10 954	11 211
Fournisseurs et comptes rattachés	15	5 320	4 945
Autres dettes et comptes de régularisation (5)	15	2 214	1 437
<i>Dont écarts d'acquisition négatifs</i>			
TOTAL DU PASSIF		39 290	39 634

(1) De l'entité mère consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice

(3) Détail dans l'analyse de la variation des capitaux propres consolidés

(4) Dont impôts différés actifs

(5) Dont impôts différés passifs

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Données en K€	Notes	2026.02	2025.02
CHIFFRE D'AFFAIRES	16	35 617	30 156
Autres produits d'exploitation	17	(1 295)	36
Achats consommés	18	(20 007)	(16 924)
Charges de personnel (1)	19	(5 270)	(4 516)
Autres charges d'exploitation	20	(6 156)	(5 313)
Impôts et taxes	21	(217)	(195)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (2)	22	(3 605)	(4 749)
RESULTAT D'EXPLOITATION avant dotations aux amortissement, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition		(933)	(1 505)
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées			
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées			368
RESULTAT D'EXPLOITATION après dotations aux amortissement, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition liés aux entités		(933)	(1 137)
Charges et produits financiers	23	(292)	(105)
Charges et produits exceptionnels	24		379
Impôts sur les résultats	25	182	218
RESULTAT NET DES ENTITES INTEGrees		(1 042)	(645)
Résultat net liés aux entités mises en équivalence		(128)	(29)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(1 171)	(674)
Intérêts minoritaires		126	(581)
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		(1 297)	(93)

(1) Y compris participation des salariés

(2) Hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Données en K€	Notes	2026.02	2025.02
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 739	1 854
Résultat net des sociétés intégrées		(1 042)	(645)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises (1)		2 910	3 501
Variation des impôts différés	25	(316)	(339)
Plus ou moins values de cession		1	27
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(9)	(25)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		1 545	2 519
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	28	195	(665)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(792)	(2 749)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	4, 5	(828)	(2 771)
Variation des dettes sur immobilisations		(3)	3
Variation des immobilisations financières	6	(26)	(19)
Produit de cession d'immobilisations		66	39
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(963)	(2 163)
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales			68
Encaissement / décaissement sur titres en auto-contrôle		(74)	(14)
Emissions d'emprunts bancaires	14	3 726	529
Remboursement des emprunts bancaires	14	(4 615)	(2 747)
Augmentation de la prime de non conversion			
Variations de trésorerie		(16)	(3 058)
Trésorerie d'ouverture	29	3 809	6 867
Trésorerie de clôture	29	3 793	3 809

(1) Y compris les dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition liées aux entités intégrées et à l'exclusion des dépréciations sur actif circulant

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Données en K€	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Autres (autocontrôle)	Résultat	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
CAPITAUX PROPRES au 29/02/24	2 640 648	2 641	7 064	11 611	(1 624)	710	20 403	1 564
Affect. du résultat antérieur en réserves				710		(710)		
Résultat de la période						(93)	(93)	(581)
Variation de capital	-236 500	(237)	(1095)				(1 332)	68
Variation des titres en autocontrôle				(54)	1494		1 340	
Boni / mali sur autocontrôle				(17)			(17)	
Variation des subv. d'investissement				(127)			(127)	(68)
Variations de périmètre								(368)
CAPITAUX PROPRES au 28/02/25	2 404 148	2 404	5 969	12 024	(130)	(93)	20 174	615
Affect. du résultat antérieur en réserves				(93)		93		
Résultat de la période						(1297)	(1 297)	126
Variation des titres en autocontrôle					(70)		(70)	
Boni / mali sur autocontrôle				(4)			(4)	
Variation des subv. d'investissement				(223)			(223)	(68)
CAPITAUX PROPRES au 28/02/26	2 404 148	2 404	5 969	11 704	(199)	(1 297)	18 581	673

NOTES ANNEXES

Note 1.	PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION	7
Note 2.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	9
Note 3.	ECARTS D'ACQUISITION.....	11
Note 4.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12
Note 5.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	13
Note 6.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15
Note 7.	TITRES MIS EN EQUIVALENCE.....	16
Note 8.	STOCKS ET ENCOURS.....	16
Note 9.	CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	18
Note 10.	IMPOTS DIFFERES	19
Note 11.	DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	20
Note 12.	CAPITAUX PROPRES ET INTERETS MINORITAIRES	20
Note 13.	PROVISIONS	21
Note 14.	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	24
Note 15.	FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION, COMPTES DE REGULARISATION	26
Note 16.	CHIFFRE D'AFFAIRES.....	27
Note 17.	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	27
Note 18.	ACHATS CONSOMMES	28
Note 19.	CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF	28
Note 20.	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	29
Note 21.	IMPOTS ET TAXES	29
Note 22.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION	30
Note 23.	CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	30
Note 24.	CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	30
Note 25.	IMPOT SUR LES RESULTATS.....	31
Note 26.	RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION	32
Note 27.	INFORMATION SECTORIELLE.....	33
Note 28.	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	33
Note 29.	TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	34
Note 30.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	34
Note 31.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	34
Note 32.	CHARGES ET PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES	34
Note 33.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	35
Note 34.	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	36

Note 1. PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. Présentation du groupe et principes généraux

Groupe industriel français, Le Groupe EO2 est un acteur du secteur des énergies renouvelables spécialisé dans la production de granulés bois. Il est une référence dans la fabrication et la commercialisation de granulés de bois (pellets), combustible écologique, économique et confortable, destiné à alimenter les chaudières des particuliers et des collectivités.

Les comptes consolidés d'EO2 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les comptes consolidés comprennent ceux d'EO2 ainsi que ceux de ses sociétés affiliées. Cet ensemble forme Le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans la note 2.2. Périmètre de consolidation.

2. Faits marquants de l'exercice

Le Groupe a traversé un exercice à deux visages : la poursuite du redressement et de la montée en maturité de ses services énergétiques d'un côté, l'entrée (avec le décalage propre à son cycle) dans la phase d'assainissement qui touche toute la filière du granulé de bois de l'autre.

[Des services énergétiques arrivés à maturité](#)

SVM (installation, entretien et maintenance de chaudières) confirme cette année la maturité de son modèle. La société a franchi un cap dans la structuration de son développement comme de sa gestion, ce qui lui permet de dégager de belles marges et d'apporter une contribution désormais récurrente aux résultats du Groupe. Cette dynamique est très positive pour les exercices à venir.

GREENTA, dédiée à l'accompagnement à la transition énergétique, signe pour sa part une évolution particulièrement favorable en réalisant son premier exercice bénéficiaire. Cette montée en puissance valide le positionnement du Groupe sur des services à plus forte valeur ajoutée et constitue un relais de croissance prometteur.

WEYA demeure en revanche en difficulté. De nombreuses actions ont été engagées pour restaurer sa rentabilité, au premier rang desquelles un recentrage sur son cœur de métier historique : la conduite de ses trois réseaux de chaleur, accompagnée d'une réduction de son périmètre d'activité. Des négociations sont par ailleurs en cours sur les différents litiges.

Granulés de bois : un exercice d'assainissement

Première activité du Groupe, la granulation de bois a connu un fait marquant majeur : la normalisation des niveaux de stocks, signe de l'assainissement progressif d'un marché longtemps déséquilibré. EO2 traverse ainsi, avec environ six mois de décalage, la crise conjoncturelle que le secteur avait déjà commencé à absorber. Ce décalage explique le caractère « en trompe-l'œil » de l'exercice précédent, au cours duquel le Groupe était resté bénéficiaire alors que la filière était déjà entrée en zone de turbulences.

EO2 enregistre en conséquence son premier exercice déficitaire. Cette contre-performance est strictement conjoncturelle : elle découle de la crise qui a secoué l'industrie du granulé de bois ces dernières années, conséquence des excès (surcapacités et sur-stockage) accumulés dans le sillage de la période post-Covid. L'assainissement désormais engagé du marché pose les bases d'un retour à l'équilibre.

3. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros, sauf indication différente, et sont arrondis au millier le plus proche.

L'établissement des états financiers de la société oblige la Direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits dans les comptes. Ces estimations concernent notamment les stocks, les actifs immobilisés, les provisions pour risques et charges et pour dépréciation et les actifs d'impôts différés. Ces estimations sont chiffrées en prenant en considération l'expérience passée, les éléments connus à la clôture des comptes ainsi que des hypothèses raisonnables d'évolution. Les résultats réalisés ultérieurement pourraient donc présenter des différences par rapport à ces estimations.

4. Date de clôture

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 28/02/26.

Toutes les sociétés ont leur exercice social qui commence le 1^{er} mars et se clôture le 28 février à l'exception des sociétés C3L, GREENTA, PACTE DE GIENS et SANPIMANUTEL : pour chacune, l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture au 31 décembre. Leur date de clôture (31/12/25) n'étant pas antérieure de plus de trois mois à la date de clôture de l'exercice de consolidation et en l'absence d'opération significative survenue entre les deux dates, il n'a pas été nécessaire d'établir des comptes intermédiaires pour ces sociétés.

L'exercice annuel clos le 28/02/26 a une durée de 12 mois.

5. Changement de référentiel, de règles et de méthodes comptables

Le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes sociaux intégrés dans les comptes consolidés, à compter du 1^{er} janvier

2025. Les principaux impacts de ce règlement sur les comptes consolidés portent notamment sur la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel et la suppression de la technique des transferts de charges.

Suite à l'application du règlement ANC n°2024-05 modifiant le règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés (1^{ère} application pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025), la présentation des états financiers est modifiée.

Note 2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1. Principes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles EO2 exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement. La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises. La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises.

Les sociétés sur lesquelles EO2 exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en avoir le contrôle. La mise en équivalence consiste à :

- *Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;*
- *Reprendre au compte de résultat consolidé une quote-part de résultat net de l'entreprise mise en équivalence ;*
- *Éliminer les opérations internes.*

Toutes les sociétés du groupe sont intégrées globalement à l'exception des sociétés suivantes mises en équivalence :

- La société MMR et sa filiale CARPIQUET PALETTES ;
- La société LE PACTE DE GIENS et sa filiale SANPIMANUTEL ;
- La société LEV et sa filiale GREENTA.

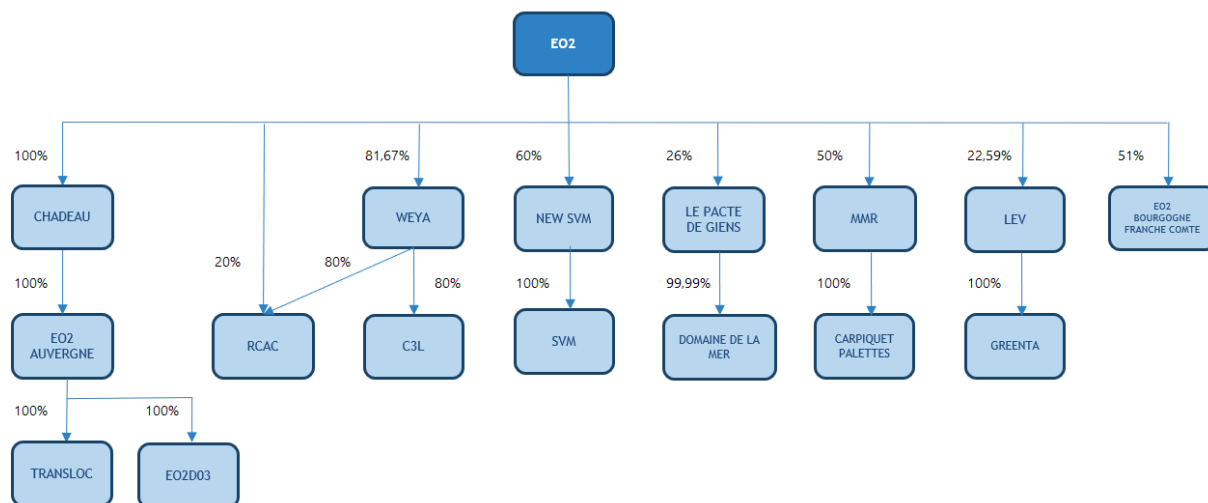
2. Périmètre de consolidation

Raison sociale	%d'intérêt		%de contrôle		Adresse	Siren
	2026.02	2025.02	2026.02	2025.02		
EO2			Société mère		36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	493 169 932
SAS DU CHATEAU	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	848 436 804
EO2 AUVERGNE	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	500 300 306
EO2D03	100,00		100,00		Bât N°38 23 Rue Marius Courteix, 03150 VARENNES SUR ALLIER	101203 974
TRANSLOC SERVICES	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	438 812 323
M.M.R.	50,00	50,00	50,00	50,00	Route de la mer 14550 BLAINVILLES SUR ORNE	484 764 329
CARPIQUET PALETTES	50,00	50,00	50,00	50,00	ZI Ouest, Rue des Monts Panneaux, 14650 CARPIQUET	424 539 252
RESEAU DE CHALEUR D'ARDES SUR COUZE	85,33	85,33	100,00	100,00	714 Route d'Apchat 63420 ARDES	791800 733
WEYA	81,67	81,67	81,67	81,67	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	511315 046
C3L	65,33	65,33	80,00	80,00	Rue Colonel Rabier 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE	824 094 163
NEWSVM	60,00	60,00	60,00	60,00	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	883 456 493
SERVICES VENTILATION MAINTENANCE - SVM	60,00	60,00	100,00	100,00	165 Rue de la belle étoile, Paris nord II, PARK bâtiment 4, 95700 ROISSY-EN-FRANCE	339 669 509
LE PACTE DE GIENS	26,00	26,00	26,00	26,00	72 Avenue Victor Hugo 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	911248 078
DOMAINE DE LA MER	26,00	26,00	99,98	99,98	364 Boulevard Alsace Lorraine 83400 HYERES	433 146 719
LEV	22,59	22,59	22,59	22,59	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	908 876 451
GREENTA	22,59	22,59	100,00	100,00	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	898 318 787
EO2 BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	51,00	51,00	51,00	51,00	ZA DES Melincols 39110 SALINS-LES-BAINS	920 136 611

3. Variation du périmètre de consolidation

EO2 AUVERGNE a souscrit à hauteur de 100% à la création de la société EO2D03 le 24/02/2026.

4. Organigramme (sociétés du périmètre de consolidation)



Note 3. ECARTS D'ACQUISITION

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ». L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation.

Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.*
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti mais il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.*

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Celle-ci est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges » et sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition (maximum 5 ans).

Les variations des écarts d'acquisition sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2026.02	2025.02	Variation par résultat	Variations de périmètre
Ecarts d'acquisition actif	2 117	2 117		
Dépréciations des écarts d'acquisition	(178)	(178)		
Dépréciations des écarts d'acquisition	(300)	(300)		
Ecart d'acquisition actif nets	1 639	1 639		

Aucun écart d'acquisition actif n'est amorti car leurs durées d'utilisation sont non limitées.

Les tests de dépréciation effectués à la clôture de l'exercice n'ont pas généré de dépréciation.

Note 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité (logiciels informatiques : de 1 à 3 ans, brevets : 7 ans)

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les variations des immobilisations incorporelles sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2026.02	2025.02	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	187	78	109			
Fonds de commerce	134		134			
Ecart d'acquisition	2 117	2 117				
Immobilisations incorporelles brutes	2 438	2 195	243			
Amorts concessions, brevets & droits sim.	(97)	(78)	(19)			
Amortissements des écarts d'acquisition	(178)	(178)				
Amorts / immos incorporelles	(276)	(257)	(19)			
Dépréciations des écarts d'acquisition	(300)	(300)				
Dépréciations / immobilisations incorporelles	(300)	(300)				
Concessions, brevets et droits similaires	90					
Fonds de commerce	134					
Ecart d'acquisition	1639	1639				
Immobilisations incorporelles nettes	1 863	1 639				

EO2 AUVERGNE a investi dans un logiciel de production et de comptabilité pour 109 K€.

Note 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- immobilisations décomposables : Le Groupe n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés ont été maintenues.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les pièces de sécurité destinées à la garantie de la continuité de production sont immobilisables et amorties sur la durée de la machine à laquelle elles sont destinées. Elles sont consommées au fil des renouvellements.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements des terrains : 6 à 10 ans*
- Constructions : 20 à 50 ans*
- Agencement des constructions : 12 ans*
- Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans*
- Installations techniques : 15 à 20 ans*
- Agencements, aménagements, installations : 6 à 10 ans*
- Matériel de transport : 3 à 5 ans*
- Matériel de bureau, informatique et mobilier : 3 à 10 ans*
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans*
- Biens mis en concession : durée de la concession pour chaque contrat*

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour Le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Comptabilisation des contrats de crédit-bail et assimilés

Les contrats crédit-bail et assimilés dont le montant est jugé significatif sont retraités selon les modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités. Par opposition à ces contrats, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers.

Les variations des immobilisations corporelles sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2026.02	2025.02	Augmentation (Inv., Emp.)	Diminution (Cess., Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Terrains	315	308	7			
Aménagements de terrains	212	212				
Terrains en crédit-bail	364	364				
Constructions	1307	1307				
Constructions sur sol d'autrui	906	896	10			
Constructions en crédit-bail	2 536	2 536				
Matériel & outillage	13 065	12 588	432	(62)		108
Matériel & outillage en crédit-bail	7 937	7 937				(1)
Autres immobilisations corporelles	2 421	2 286	146	(11)		
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	10 597	10 013	584			
Immobilisations corporelles en cours	24	131				(107)
Avances et acomptes s/immo. corp.	5	5				
Immobilisations corporelles brutes	39 690	38 584	1 178	(73)		
Amort. sur agencements et aménagts de terrains	(97)	(75)	(21)			
Amortissements des constructions	(707)	(633)	(74)			
Amort. des constructions sur sol d'autrui	(333)	(272)	(61)			
Amortissements des constructions en crédit-bail	(1465)	(1381)	(85)			
Amortissements du matériel & outillage	(6 388)	(5 105)	(1284)	2		
Amort. du matériel & outillage en crédit-bail	(6 425)	(6 128)	(297)			
Amortissements des autres immobilisations corp.	(1478)	(1297)	(184)	4		
Amort. des autres immos corp. en crédit-bail	(4 712)	(3 799)	(913)			
Amort. / immobilisations corporelles	(21 605)	(18 691)	(2 919)	6		
Dépréciations sur autres immo. Corporelles	(1348)	(1307)	(41)			
Terrains	315	308				
Aménagements de terrains	116	137				
Terrains en crédit-bail	364	364				
Constructions	600	674				
Constructions sur sol d'autrui	572	623				
Constructions en crédit-bail	1071	1155				
Matériel & outillage	6 677	7 482				
Matériel & outillage en crédit-bail	1511	1809				
Autres immobilisations corporelles	(404)	(318)				
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	5 885	6 215				
Immobilisations corporelles en cours	24	131				
Avances et acomptes s/immo. corp.	5	5				
Immobilisations corporelles nettes	16 736	18 585				

Les autres immobilisations corporelles en crédit-bail correspondent, à hauteur de 6 410 K€ en valeur brute), à un réseau de chauffage urbain ayant fait l'objet d'une convention de délégation de service public signée le 17/12/15 pour une durée de 24 ans,

entre la municipalité de COSNE COURS SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA-VEOLIA. L'ensemble des installations est opérationnel depuis le 01/06/18. A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle de cet actif s'élevant à 2 609 K€ (cash flows actualisés à un taux de 4,38%) et la valeur nette comptable à 3 952 K€, ce réseau de chauffage est déprécié pour 1 343 K€ (dépréciation complémentaire de 41 K€ sur l'exercice).

EO2 AUVERGNE a investi dans (une partie de ces investissements figuraient en immobilisations en cours à la précédente clôture) :

- un galet tambour pour 110 K€,
- un générateur pour 76 K€,
- une vis double silo pour 59 K€.

Note 6. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles comprennent principalement des cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participations non consolidées. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1. Variations des immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2026.02	2025.02	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Autres immobilisations financières	194	167	26			
Immobilisations financières brutes	194	168	27	()		
Dépréciations / immobilisations financières	()	()				
Autres immobilisations financières	194	167				
Immobilisations financières nettes	194	168				

2. Echéances des immobilisations financières

Les autres immobilisations financières ont une échéance à plus d'un an.

Note 7. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les valeurs comptables des titres mis en équivalence sont revues à chaque clôture en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité attendue afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable des titres mis en équivalence excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

Données en K€	Capitaux propres comptes sociaux	Résultat comptes sociaux	Chiffre d'affaires comptes sociaux
MMR	228		2 182
CARPIQUET PALETTES	147	3	973
LE PACTE DE GIENS	653	132	
DOMAINE DE LA MER	1 847	278	4 834
LEV	(146)	66	1 916
GREENTA	(14)	10	29

La quote-part de capitaux propres dans LE PACTE DE GIENS et SANPIMANUTEL étant négative (à hauteur de -97 K€), les titres mis en équivalence ont été ramenés à 0 et une provision pour risque a été comptabilisée.

La quote-part de capitaux propres dans LE PACTE DE GIENS et SANPIMANUTEL étant négative (à hauteur de -97 K€), les titres mis en équivalence ont été ramenés à 0 et une provision pour risque a été comptabilisée.

La quote-part de capitaux propres dans LEV et GREENTA étant négative (à hauteur de -90 K€), les titres mis en équivalence ont été ramenés à 0 et une provision pour risque a été comptabilisée.

Note 8. STOCKS ET ENCOURS

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du premier entré - premier sorti :

- pour la sciure et les déchets de bois, compte tenu de la rotation rapide des stocks, au prix du dernier mois,

- pour le bois, les achats de consommables et d'emballages, au dernier prix connu.

Les stocks de pièces détachées sont valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti, au dernier prix d'achat connu.

Les pièces de sécurité sont identifiées à l'acquisition de l'immobilisation et amorties sur la durée d'utilisation.

Les stocks de marchandises sont également valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti au dernier prix d'achat connu.

Les granulés produits par le Groupe sont valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti, c'est-à-dire au coût de production des derniers mois d'activité.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Données en K€	2026.02	2025.02
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	2 106	1 706
Produits intermédiaires finis	2 768	4 910
Stocks de marchandises	52	13
Stocks et en-cours bruts	4 926	6 630
Dépréciations / Stocks M, fournitures et aut. Approv.	(69)	(65)
Dépréciations / produits intermédiaires finis	(262)	(542)
Dépréciations / stocks et en-cours	(331)	(607)
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	2 036	1 641
Produits intermédiaires finis	2 506	4 368
Stocks de marchandises	52	13
Stocks et en-cours nets	4 595	6 023

Note 9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1. Analyse des créances

Données en K€	2026.02	2025.02
Clients et comptes rattachés	6 574	3 819
Créances sur personnel & org. Sociaux	10	19
Créances fiscales	1 445	1 421
Impôts différés actif	759	439
Autres créances	3 616	3 672
Frais d'émission d'emprunts	16	43
Charges constatées d'avance	432	435
Créances brutes	12 853	9 847
Dépréciation / clients et comptes rattachés	(778)	(469)
Dépréciation / autres créances	(26)	(6)
Dépréciations / Créances	(804)	(475)
Clients et comptes rattachés nets	5 796	3 350
Créances sur personnel & org. Sociaux	10	19
Créances fiscales	1 445	1 421
Impôts différés actif	759	439
Autres créances	3 590	3 666
Frais d'émission d'emprunts	16	43
Charges constatées d'avance	432	435
Autres créances et comptes de régularisation nets	6 253	6 022
Créances de l'actif circulant nettes	12 049	9 371

Les comptes courants vis-à-vis des sociétés mises en équivalence (au sein des autres créances) s'élèvent à 3 425 K€ :

- 2 984 K€ avec PACTE DE GIENS :
- 375 K€ avec LEV
- 66 K€ avec GREENTA

2. Etat des échéances des créances

A l'exception des impôts différés, toutes les créances de l'actif circulant ont une échéance à moins d'un an.

Note 10. IMPOTS DIFFERES

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés aux taux d'impôts applicables à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

Les sociétés EO2, CHADEAU et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale dont la tête de groupe est EO2.

Les sociétés NEW SVM et SVM forment un groupe d'intégration fiscale dont la tête de groupe est NEW SVM.

Les bases d'impôts différés et les impôts différés associés sont les suivants :

Bases des sociétés intégrées	2026.02		2025.02		Variation de l'impôt différé
	BASES D'IMPOT	IMPOT	BASES D'IMPOT	IMPOT	
Provisions de départ à la retraite	130	32	131	33	0
Autres provisions non déductibles			21	5	(5)
Déficits fiscaux	1 465	366	131	33	334
Crédit-bail	1 079	270	1 116	279	(9)
Plus values internes sur cession internes d'immobilisati	179	45	193	48	(4)
Autres bases d'actif d'impôt			18	5	(5)
Ajustements des intragroupe	27	7	2		6
Totaux / Impôts différés actif	2 880	720	1 613	403	317
IMPOTS DIFFERES NETS	2 880	720	1 613	403	317
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES		759		439	
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES		39		36	

Les impôts différés calculés au 28/02/26 ont été déterminés en tenant compte des règles fiscales et taux d'impôts en vigueur au 28/02/26 et qui seront applicables lorsque la différence temporaire se résorbera.

Les impôts différés non activés au titre des déficits fiscaux s'élèvent à 1 111 K€ correspondant à 4 446 K€ de déficits reportables (1 025 K€ au 28/02/25 correspondant à 4 101 K€ de déficits reportables).

Note 11. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste « Disponibilités » est constitué des montants détenus en caisse et des avoirs en banque.

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué de comptes à terme.

Données en K€	2026.02	2025.02
Valeurs mobilières de placement	420	420
Disponibilités	3 433	3 402
Disponibilités et valeurs mobilières de placement brutes	3 853	3 822

Les valeurs mobilières de placement ne sont pas dépréciées.

Note 12. CAPITAUX PROPRES ET INTERETS MINORITAIRES

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère et comptabilisées en immobilisations financières dans les comptes sociaux sont comptabilisées dans les comptes consolidés en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les subventions d'investissement sont présentées en capitaux propres. Elles sont comptabilisées en résultat consolidé au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

1. Capital social

Au 28/02/26, le capital social de EO2 s'élève à 2 404 148 € réparti en 2 404 148 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Il n'y a pas eu d'évolution sur l'exercice.

Données en €	2026.02	2025.02
Nombre de titres	2 404 148	2 404 148
Valeur nominale (en euros)	1,00	1,00
CAPITAL SOCIAL (en euros)	2 404 148	2 404 148
Nombre d'actions en possession de l'entreprise	51 848	26 341
Nombre d'actions en circulation	2 352 300	2 377 807

2. Intérêts minoritaires

Données en K€	2026.02	2025.02
Réserves attribuées aux minoritaires	547	1 196
Résultat des minoritaires	126	(581)
Intérêts minoritaires	673	615

Note 13. PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées dès lors que Le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers à la clôture résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'il devrait faire face à une sortie de ressources au profit d'un tiers sans contrepartie attendue. Ce poste comprend principalement les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de l'estimation du risque encouru.

Provision pour gros entretiens et grandes révisions :

Le groupe comptabilise une provision pour gros entretiens et grandes révisions correspondant aux sous-consommations des dépenses d'entretien budgétées d'une installation en concession. Cette provision est comptabilisée parallèlement à la facturation annuelle sur la durée des contrats d'une redevance forfaitaire d'entretien. Dans le cas de surconsommation, la provision est reprise. Si les dépenses de gros entretien et de renouvellement budgétées sur la durée de la concession deviennent supérieures aux redevances à percevoir à cet effet, une provision complémentaire pour perte à terminaison est constatée.

Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Le Groupe a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC n°2013-02 pour l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Les engagements résultant des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite de la société sont calculées sur la base d'une actualisation des droits qui seront acquis par les salariés au moment de leur départ en retraite.

- *Le départ intervient à l'initiative du salarié.*
- *L'âge de départ à la retraite est de 64 ans.*
- *Le coefficient de mortalité est issu de la table réglementaire TV 00-02.*
- *Le taux de turn-over retenu est faible*
- *Le taux de revalorisation des salaires retenu est de 1% à 3%.*

- *Le taux d'actualisation retenu pour le calcul des engagements sociaux est de 3,2% à 3,45% inflation comprise.*
- *Les charges sociales retenues sont de 40% à 51% pour les cadres et de 40% à 45% pour les non-cadres.*

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Données en K€	2026.02	2025.02	Dotation / Augmentation	Reprise / Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges	125	97	28			
Autres provisions pour risques	918	628	245	(49)		94
Provisions pour pensions et retraites	130	131	3	(4)		
Autres provisions pour charges	374	395	8	(29)		
Provisions	1 548	1 251	284	(82)		94

Provisions pour litiges :

- Provision pour frais d'avocats et de conseils de 50 K€ concernant les demandes de la DREAL,
- Provision suite à un accident du travail de 30 K€ concernant une indemnité à l'inspection du travail,
- Provision concernant des litiges clients (frais d'avocats, pénalités) pour 42 K€
- Provision de 3 K€ suite à un litige avec un fournisseur.

Autres provisions pour risques :

La société EO2 avait accordé une caution dans le cadre d'un emprunt bancaire (co-financé par les banques CIC et BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST) souscrit par la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE alors qu'elle était associée de cette SCI. EO2 a, par la suite, cédé sa participation dans cette SCI. Par suite de la mise en redressement judiciaire de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE, le CIC a demandé, au cours de l'exercice précédent, la substitution en tant que caution au paiement des échéances de l'emprunt. Le 15/03/22, EO2 a été condamnée à verser à la BANQUE POPULAIRE la somme de 86 K€, également au motif de sa caution vis à vis de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE. Ces demandes de caution sont contestées par la société EO2 dans la mesure où le protocole de cession des titres de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE par lequel EO2 a cédé sa participation dans la SCI portait l'engagement de l'acquéreur d'obtenir la main levée de la caution d'EO2.

Par précaution, des provisions pour risque ont été constituées :

- au cours de l'exercice 28/02/21, pour 97 K€ correspondant à la demande du CIC
- au cours de l'exercice 28/02/22, pour 91 K€ correspondant à la condamnation en faveur de la BANQUE POPULAIRE. La caution d'EO2 est plafonnée à 25 % du capital et intérêt restants dus à la clôture de l'exercice. La dette restante auprès de cette banque est de 180 K€ (intérêts inclus). Une reprise de 45 K€ a été comptabilisée sur l'exercice de manière à tenir compte du plafond de 25% mentionné ci-dessus. Soit une provision

globale de 143 K€. A ce jour, la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE respecte le plan de redressement mis en place.

Fin 2025, la société EO2 a reçu une proposition de rectification fiscale à laquelle elle a répondu par des observations.

Les impacts de ce redressement porte sur :

- 133 K€ d'IS au titre de 2022 + 11 K€ d'intérêts de retard
- 179 K€ d'IS au titre de 2023 + 11 K€ d'intérêts de retard

Une provision a été constatée concernant l'année 2023 de 190 K€.

Le rehaussement de l'IS et les intérêts de retards liés à l'exercice 2022 de 144 K€ n'ont pas été provisionnés compte tenu d'un recours sur la forme et l'application du délai de prescription.

Une provision pour risque de 7 K€ concernant le chantier de la RATP a été reprise sur l'exercice.

Une procédure de licenciement économique a été engagée à l'encontre du directeur opérationnel de WEYA. Celui-ci contestant le caractère économique de son licenciement, une provision pour risque de litige prud'homal est comptabilisée dans les comptes pour un montant de 153 K€. Un complément de provision de 33 K€ a été comptabilisé sur l'exercice.

Un salarié de la société SVM licencié sur l'exercice 2023/2024 a mis en œuvre une procédure prud'homale. Ses demandes portent sur des dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, sur un rappel de salaire, des indemnités de préavis, et un remboursement au titre de l'article 700. Un accord transactionnel a été signé en 2025. La provision était composée des 32 K€ correspondant à l'accord ainsi que 10 K€ de provision pour les honoraires d'avocat, soit un total de 42 K€ de provision. Celle-ci a été reprise sur l'exercice.

La quote-part de capitaux propres dans LE PACTE DE GIENS et SANPIMANUTEL étant négative (à hauteur de -97 K€), les titres mis en équivalence ont été ramenés à 0 et une provision pour risque a été comptabilisée.

La quote-part de capitaux propres dans LE PACTE DE GIENS et SANPIMANUTEL étant négative (à hauteur de -97 K€), les titres mis en équivalence ont été ramenés à 0 et une provision pour risque a été comptabilisée.

La quote-part de capitaux propres dans LEV et GREENTA étant négative (à hauteur de -90 K€), les titres mis en équivalence ont été ramenés à 0 et une provision pour risque a été comptabilisée.

Autres provisions pour charges :

Dans le cadre du contrat de concession signé avec la ville de COSNE SUR LOIRE, la société C3L, filiale de WEYA, s'est engagée à assurer l'entretien de la chaufferie qu'elle exploite. Cependant, cette obligation a été transférée pour partie à VEOLIA, actionnaire de la société C3L qui lui refacture une prestation en contrepartie du maintien en état de l'installation. Cette prestation a été analysée comme un contrat à prestations continues (entretien sur toute la durée du contrat à un prix forfaitaire sans limitation du nombre d'interventions). En conséquence, la redevance est comptabilisée au rythme de sa facturation soit annuellement et, en cas de sous consommation des dépenses de grosses réparations et de renouvellement, une provision pour risque et charge est constituée en vue d'une reprise ultérieure dans les cas de surconsommation des dépenses d'entretien. Dans le cas où les dépenses de gros entretien et de renouvellement budgétées sur la durée de la concession deviennent supérieures aux redevances à percevoir à cet effet, une provision supplémentaire pour perte à terminaison est constituée. Au 28/02/2026, une reprise sur provision de 29 K€ a été comptabilisée. La provision s'élève à 308 K€ au 28/02/2026.

Note 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

1. Analyse des emprunts et dettes financières

Données en K€	2026.02	2025.02	Emission / Augmentation	Remb. / Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 297	5 038	3 726	(3 467)		
Dettes financières de crédit-bail	5 573	6 127	593	(1 147)		
Intérêts courus sur emprunts	23	32	23	(32)		
Concours bancaires courants	60	13	47			
Emprunts et dettes financières	10 954	11 211	4 390	(4 647)		

Un emprunt de 1 100 K€ a été contracté sur l'exercice précédent afin de financer l'acquisition et l'installation d'un foyer biomasse ayant pour objectif d'augmenter la production de granulés de bois et d'améliorer la performance énergétique et environnementale de l'installation.

Un nouvel emprunt de 2 092 K€ a été contracté par EO2 AUVERGNE pour le financement des investissements professionnels réalisés en 2024.

La société CHADEAU a financé 46,65% des titres EO2 AUVERGNE par un emprunt de 7 000 K€ auprès du groupement bancaire composé de la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France.

Ce financement bancaire et les financements accordés à sa filiale EO2 AUVERGNE de 2 500 K€ et 3 000 K€ sont soumis à divers engagements spécifiques notamment en termes de souscription d'endettement ou d'octroi de garanties, de réalisation d'investissements ou de croissances externes, de distribution de dividendes, de plafonnement de certaines redevances ainsi qu'en matière de respect de ratios financiers avec clause de remboursement anticipé en cas de défaut.

Les ratios de levier (Dettes financières Nettes / EBITDA consolidé) et de couverture du service de la dette (Service de la dette consolidée / EBITDA consolidé), tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers, doivent être respectivement inférieurs à 3 pour le premier et à 1 pour le second. Le calcul du ratio est effectué sur la base des comptes consolidés de la société SAS DU CHADEAU établis selon les normes comptables françaises, en intégrant certains ajustements de calculs contractuels. Au 28/02/26, le ratio de couverture n'est pas respecté (>1) mais la dette bancaire a une échéance à moins d'un an.

2. Echancier des dettes financières

Données en K€		Montant	moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des ets de crédit	à plus d'un an à l'origine	5 297	1 907	2 535	855
	à un an maximum à l'origine	60	60		
Dettes financières de crédit-bail		5 573	1 125	2 788	1 659
Intérêts courus sur emprunts		23	23		
2026.02		10 954	3 116	5 323	2 514
2025.02		11 211	3 928	4 681	2 601

Note 15. FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION, COMPTES DE REGULARISATION

1. Analyse des dettes d'exploitation

Données en K€	2026.02	2025.02
Fournisseurs et comptes rattachés	5 320	4 945
Dettes sociales	777	492
Dettes fiscales	1 009	599
Impôts différés passif	39	36
Dettes liées aux acquisition d'actifs		3
Autres dettes	45	98
Comptes courants divers	125	121
Produits constatés d'avance	219	88
Autres dettes et comptes de régularisation	2 214	1 437
Dettes d'exploitation	7 534	6 383

2. Echancier des dettes d'exploitation et comptes de régularisation

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

Note 16. CHIFFRE D'AFFAIRES

Données en K€	2026.02	2025.02
Ventes de marchandises	625	239
Production vendue de biens	29 276	25 394
Prestations de services	5 336	4 284
Produits des activités annexes	193	176
Rabais, remises et ristournes accordés		(1)
Chiffre d'affaires réalisé en France	35 430	30 092
Ventes de marchandises		6
Production vendue de biens	186	58
Chiffre d'affaires réalisé à l'export	186	64
Chiffre d'affaires total	35 617	30 156

Note 17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Données en K€	2026.02	2025.02
Production stockée	(2 142)	(2 680)
Subventions d'exploitation	6	
Reprise des subventions en résultat	299	
Transfert de charges d'exploitation		51
Autres produits	50	140
Produit de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	66	
Reprises de provisions et d'amortissements	426	2 526
Reprises de provisions d'exploitation	78	9
Reprises de provisions engagements de retraite	4	6
Reprises de provisions / actif circulant	344	2 510
Autres produits d'exploitation	(1 295)	36

Note 18. ACHATS CONSOMMES

Données en K€	2026.02	2025.02
Achats de marchandises	(575)	(105)
Achats d'études et prestations de services	(840)	(829)
Achats non stockés de matières et fournitures	(2 722)	(2 808)
Variation stocks de marchandises	39	(77)
Achat matières premières, fournitures & autres approv.	(16 308)	(12 897)
Var. stocks mp, fourn. & autres appro.	399	(208)
Achats consommés	(20 007)	(16 924)

Note 19. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

1. Charges de personnel

Données en K€	2026.02	2025.02
Rémunérations du personnel	(3 768)	(3 155)
Charges de sécurité sociales et de prévoyance	(1 552)	(1 350)
Autres charges de personnel	50	(11)
Charges de personnel	(5 270)	(4 516)

2. Effectif moyen

En nombre de personnes	2026.02	2025.02
Cadres	11	9
Agents de maîtrise et techniciens	25	23
Employés et ouvriers	52	44
TOTAUX	88	76

Note 20. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Données en K€	2026.02	2025.02
Sous-traitance	(98)	(106)
Locations	(909)	(1 000)
Entretien	(1 246)	(891)
Primes d'assurances	(625)	(680)
Personnel détaché et interimaire	(386)	(334)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(740)	(679)
Publicité, publications, relations publiques	(80)	(64)
Transport	(1 363)	(1 124)
Déplacements, missions et réceptions	(268)	(237)
Frais postaux et frais de télécommunications	(45)	(45)
Frais bancaires	(78)	(68)
VNC des immobilisations incorporelles et corporelles	(67)	
Autres charges externes	(251)	(85)
Autres charges d'exploitation	(6 156)	(5 313)

À compter du 01/01/25, les valeurs nettes comptables des éléments des immobilisations incorporelles et corporelles sont présentées, en résultat d'exploitation au lieu du résultat exceptionnel.

Note 21. IMPOTS ET TAXES

Données en K€	2026.02	2025.02
Impôts et taxes sur rémunérations	(77)	(76)
Autres impôts et taxes	(141)	(119)
Impôts et taxes	(217)	(195)

Note 22. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION

Données en K€	2026.02	2025.02
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(2 924)	(3 962)
Dot./Amt. charges à répartir		(28)
Dot. aux provisions d'exploitation	(281)	(152)
Dot/Prov. engagements de retraite	(3)	(26)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(397)	(581)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(3 605)	(4 749)

Note 23. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Données en K€	2026.02	2025.02
Produits sur créances et VMP		58
Reprises de provisions à caractère financier		45
Autres produits financiers	141	131
Produits financiers	141	234
Charges d'intérêts	(163)	(95)
Charges d'intérêts liées au crédit-bail	(231)	(237)
Autres charges financières	(10)	(6)
Dotations aux amts et aux provisions à caractère financier	(28)	
Charges financières	(433)	(339)
Charges et produits financiers	(292)	(105)

Note 24. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat du Groupe aussi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre.

Un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante du Groupe. Un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne

s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices comptables.

Données en K€	2026.02	2025.02
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		291
Produits de cession d'immobilisations		39
Subv. invest. virées au résultat de l'exercice		295
Autres produits exceptionnels		114
Produits exceptionnels		738
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		(3)
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés		(65)
Autres charges exceptionnelles		()
Dotations aux amts et provisions à caractère exceptionnel		(291)
Charges exceptionnelles		(359)
Charges et produits exceptionnels		379

Il est fait application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 (modification de la notion de résultat exceptionnel à compter du 01/01/2025 sans modification de la présentation des comptes comparatifs antérieurs).

Les produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles et les valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés rattachés sont présentés, à compter du 01/01/2025, en résultat d'exploitation au lieu du résultat exceptionnel.

Les produits de cession d'immobilisations financières et les valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés rattachés sont présentés, à compter du 01/01/2025, en résultat financier au lieu du résultat exceptionnel.

Note 25. IMPOT SUR LES RESULTATS

Les sociétés EO2, CHADEAU et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale.

Les sociétés NEW SVM et SVM forment un groupe d'intégration fiscale.

1. Ventilation de l'impôt sur les résultats

Données en K€	2026.02	2025.02
Impôts différés	316	339
Impôt sur les bénéfices	(133)	(121)
Impôts sur les résultats	182	218

2. Preuve de l'impôt

Données en K€	2026.02		2025.02	
	en valeur	en %	en valeur	en %
Résultat net des sociétés intégrées	(1 042)		(645)	
Dotations aux amts / Reprises des écarts d'acq.			368	
Impôt sur les résultats	182	14,90%	218	17,72%
Résultat net avant impôt et impact des écarts d'acquisition	(1 225)	100,00%	(1 231)	100,00%
Impôt théorique au taux en vigueur	306	25,00%	308	25,00%
Impôts liés aux différences permanentes	(27)	-2,19%	5	0,38%
Incidence des pertes non activées	(116)	-9,45%	(169)	-13,72%
Imputation des pertes antérieures	22	1,81%	9	0,71%
Régularisation d'impôt			43	3,46%
Activation d'impôts différés précédemment non activés et désactivation	(3)	-0,26%	23	1,89%
IMPOT ET TAUX REEL DE L'IMPOT (+)Produit, (-)Charge	182	14,90%	218	17,72%

Note 26. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTATS PAR ACTION	2026.02	2025.02
<i>Numérateur (en euros)</i>		
Résultat net part du Groupe	-1 296 749	-93 042
<i>Dénominateur (en nombre d'actions)</i>		
Nombre moyen d'actions de base	2 365 054	2 377 807
Nombre d'actions potentielles dilutives		
Nombre moyen d'actions dilué	2 365 054	2 377 807
RESULTAT PAR ACTION (en euros)	-0,55	-0,04
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)	-0,55	-0,04

Note 27. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe a identifié deux principaux secteurs d'activité :

- *la fabrication, l'achat et la vente de combustibles à base de bois,*
- *la réalisation de services énergétiques (financement, installation de chaudières, livraison de combustibles et maintenance).*

Les activités accessoires du groupe sont incluses dans l'activité principale de fabrication, d'achat et de vente de combustibles à base de bois.

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et les actifs immobilisés se ventilent par activités de la manière suivante :

Données en K€	Granulés de bois (combustibles de bois)		Services énergétiques	
	2026.02	2025.02	2026.02	2025.02
Chiffre d'affaires	28 641	24 447	6 975	5 709
Résultat d'exploitation	(1 343)	211	410	(1 715)
Actifs immobilisés	13 710	14 914	5 084	5 504

Note 28. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

VARIATIONS NETTES (données en K€)	2026.02	2025.02
Variation des stocks	(1 428)	(1 052)
Variation des avances et acptes versés sur commandes		(1)
Variation des clients	2 447	393
Variation des créances fiscales et sociales	16	(959)
Variation des autres créances d'exploitation	(76)	298
Variation des charges constatées d'avance	(3)	14
Variation des avances et acptes reçus sur commandes	(4)	(9)
Variation des fournisseurs	(375)	1 207
Variation des dettes fiscales et sociales	(694)	757
Variation des autres dettes d'exploitation	53	6
Variation des produits constatés d'avance	(131)	10
TOTAUX	(195)	665

Note 29. TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

La trésorerie du tableau des flux de trésorerie est constituée des disponibilités desquelles il faut déduire les concours bancaires courants qui figurent au passif du bilan.

Données en K€	2026.02	2025.02
Trésorerie active	3 853	3 822
Concours bancaires (trésorerie passive)	(60)	(13)
Trésorerie nette	3 793	3 809

Note 30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

Note 31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 55 K€ (54 K€ en charges de l'exercice précédent) dont 51 K€ au titre de la certification des comptes et 4 K€ au titres d'autres missions.

Note 32. CHARGES ET PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Une convention de prestations de services a été signée avec la société HITZA HITZ, les charges constatées au cours de l'exercice s'élèvent à 265 K€.

Note 33. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés :

WEYA s'est engagée, dans le cadre de la délégation de service public conclue le 17/12/2015 pour une durée de 24 ans entre la ville de COSNE SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA-VEOLIA, à rester l'actionnaire ou l'associé majoritaire de la société C3L pendant la durée de la délégation de service public.

EO2 est caution, à hauteur de 156 K€, du prêt accordé à la société LE PACTE DE GIENS pour 3 500 K€.

EO2 a pris l'engagement de verser les indemnités suivantes à ses dirigeants en cas de rupture de contrat : indemnité d'un montant forfaitaire égal à 24 mois de rémunération brute (part fixe et variable), sauf en cas de faute grave ou de faute lourde.

EO2 s'est engagé à maintenir l'actionnariat dans la société NEW SVM pendant toute la durée de l'emprunt contracté auprès de la BP AURA d'un montant de 1 220 K€ destiné au rachat des 2 500 titres de la société SVM.

Dans le cadre du contrat de crédit-bail signé avec la BPI le 15/03/2017 et de la délégation de service, la société C3L s'est engagée :

- à ne pas contracter d'emprunt à moyen ou long terme en dehors d'apports en comptes courants et à ne pas souscrire d'engagement hors bilan ;
- à assurer les installations et l'activité, et à déléguer au profit du crédit bailleur les indemnités liées à ces contrats ;
- à nantir le contrat de crédit-bail en, faveur du crédit bailleur ;
- à effectuer des cessions DAILLY au profit des crédits bailleurs sur les créances de redevances liées aux contrats d'abonnements, de constructions WEYA, d'exploitations WEYA/VEOLIA EAU et de toutes sommes liées à la DSP.

Une garantie à première demande, délivrée par un organisme agréé par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement mentionné à l'article L.612-1 du code monétaire et financier est fournie par le concessionnaire.

Depuis la réception des travaux cette garantie s'élève à 5% du montant du chiffre d'affaires prévisionnel annuel toutes taxes comprises du concessionnaire.

Le financement bancaire de la société CHADEAU d'un montant initial de 7 000 K€ (voir note 14.1) et les financements accordés à sa filiale EO2 AUVERGNE de 2 500 K€ et 3 000 K€ sont soumis à divers engagements spécifiques notamment en terme de souscription d'endettement ou d'octroi de garanties, de réalisation d'investissements ou de croissances externes, de distribution de dividendes, de plafonnement de certaines redevances ainsi qu'en matière de respect de ratios financiers avec clause de remboursement anticipé en cas de défaut. Les ratios de levier (Dettes financières Nettes / EBITDA consolidé) et de couverture du service de la dette (Service de la dette consolidée / EBITDA consolidé), tels que définis dans le contrat passé avec les établissements

financiers, doivent être respectivement inférieurs à 3 pour le premier et à 1 pour le second. Les calculs des ratios est effectué sur la base des comptes consolidés de la société SAS DU CHADEAU, en intégrant certains ajustements de calcul contractuels.

La société CHADEAU a souscrit deux contrats d'assurance homme clé à hauteur de 4 000 K€.

Les titres de la société EO2 AUVERGNE sont nantis pour 7 744 K€.

EO2 AUVERGNE : Nantissement de fonds de commerce pour 3 098 K€.

Engagements reçus :

Caution reçue de l'état français, souscription PGE : 17 K€

Cession de créances Dailly Hospices civils : 433 K€

Note 34. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunération annuelle des deux dirigeants : 207 K€ (brut)

Engagements pris en cas de rupture de contrat : indemnité d'un montant forfaitaire égal à 24 mois de rémunération brute (part fixe et variable), sauf en cas de faute grave ou de faute lourde.